



Association du Marché de Noël de Coullons (AMNC)

Mairie de Coullons – 45720 COULLONS

Tel : 06.60.95.38.19

Mail : bureau.amnc45@gmail.com

Site : amnc45.com

Coullons, le 4 avril 2024

Objet : Marché de Noël de Coullons

Mesdames, Messieurs les Exposants

Le 28^{ème} marché de Noël aura lieu les 14 et 15 décembre prochain.

LA PRÉFECTURE PEUT EVENTUELLEMENT ANNULER CETTE MANIFESTATION À TOUT MOMENT, AU VU D'UN CONTEXTE SANITAIRE OU SECURITAIRE.

Comme les années précédentes, les exposants seront placés en salle polyvalente ou barnums. Les places en extérieur concernent ceux qui viennent avec leurs propres barnums (bâtiments, food trucks et manèges).

L'ensemble du marché fermera à 21 h le samedi uniquement.

Les emplacements pourront être différents des années précédentes.

Afin de pérenniser la sécurité, nous vous demandons de respecter à la lettre le règlement intérieur et les consignes.

Votre bulletin d'inscription complet avec les pièces jointes demandées doit nous parvenir au plus tard **le 30 septembre prochain. Toutes inscriptions arrivant après cette date seront prises en compte sous réserve de disponibilité**

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs les Exposants, nos sincères salutations

Le Président et Comité d'organisation

Association du Marché de Noël de Coullons (AMNC)

N° SIRET : 82223218700010

IBAN : FR76 1480 6000 1672 0090 4983 609 BIC AGRIFRPP848



BULLETIN DE RESERVATION

A retourner rempli et signé,

Avant le 30 septembre 2024

Accompagné du règlement complet à l'ordre de
A.M.N.C. (Association Marché de Noël de Coullons)

A l'adresse suivante :

Association du Marché de Noël de Coullons
Mairie de Coullons – 45720 COULLONS

Nom ou Raison sociale : _____

Activité : _____

Statut : Entreprise Commerçant Artisan Auto-Entrepreneur Agriculteur

Association Particulier

N° de SIREN : _____

Nature des produits exposés et commercialisés (**La vente de vin chaud est réservée aux commerçants de Coullons et à l'AMNC.** (Tout produit non mentionné ci-dessous pourra être interdit de vente) :

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom du responsable : _____

Tel : _____ E-mail * _____

* Attention de bien noter lisiblement vos adresses (Noms, E-mails, téléphone)

Seront considérés, comme valides, les dossiers complets dûment datés, signés et accompagnés de :

Professionnel :

- **Kbis** : si première participation ou changement d'activité pour toutes forme d'entreprise
- **Extrait D1**, pour les artisans
- **Relevé MSA**, pour les agriculteurs
- **Attestation HACCP**, pour la fabrication alimentaire sur place.
- **Attestation d'assurance** responsabilité civile.
- **Carte d'identité** si première participation
- **Attestation de vente au déballage** (joint au dossier d'inscription)

Particulier (Pour les associations, joindre la photo copie des statuts)

- **Attestation d'assurance** responsabilité civile.
- **Carte d'identité** si première participation
- **Attestation de vente au déballage** (joint au dossier d'inscription)

Je participe au Marché de Noël les 14 et 15 Décembre 2024 et **Accepte sans réserve après en avoir pris connaissance le règlement intérieur joint**

Pour faire valoir ce que de droit : Mention « lu et approuvé »

Date et Signature obligatoires et document à nous retourner



TARIFS POUR LES 2 JOURS

EMPLACEMENT : (1 mètre gratuit pour les Coullonnais)

- | | | | | |
|--------------------------|----------------------------|---------------------------------|------|--------|
| <input type="checkbox"/> | POLYVALENTE (Artisanats) : | _____ mètre(s) à 35,00 € | soit |€ |
| <input type="checkbox"/> | BARNUMS GASTRONOMIE : | _____ mètre(s) à 35,00 € | soit |€ |
| <input type="checkbox"/> | BARNUMS : | _____ mètre(s) à 25,00 € | soit |€ |
| <input type="checkbox"/> | EXTERIEURS : | _____ mètre(s) à 20,00 € | soit |€ |

ELECTRICITE Aucun éclairage type halogène n'est autorisé

- | | | | |
|--------------------------|---|-----------|--------|
| <input type="checkbox"/> | 22 € jusqu'à 300W | soit |€ |
| <input type="checkbox"/> | 32 € au-dessus de 300W | soit |€ |
| | Au-dessus de 300W indiquer la puissance | Puissance |W |

Préciser si c'est du ***Monophasé ou Triphasé*** (rayer la mention inutile)

ENCART PUBLICITAIRE : Inscription disponible sur le site web www.amnc45.com
selon les modalités que l'on vous propose.€
(Les encarts seront visibles en permanence sur notre site)

LOCATION de TABLES: (Une table de 1,80 m, fournie en salle Polyvalente)
Table(s) de 2 m : Nombre : _____ x **7.00 €**€
1 chèque de caution séparé de 30 € est obligatoire. Il vous sera rendu à réception de la table.

Total à payer à l'inscription
(Mètres + branchement électrique + location de matériel + encarts publicitaires) _____ €

Ordre du ou des chèque(s) A.M.N.C

(Aucun dossier ne sera pris en compte sans règlement complet joint)
(Les chèques ne seront encaissés qu'à partir du 1^{er} décembre 2024)

Pensez à amener vos rallonges électriques (minimum 20 mètres) et vos prises multiples et vos adaptateurs aux normes européennes

Vous recevrez votre confirmation d'inscription au Marché de Noël par E-mail, dès réception de votre dossier COMPLET.

Pour faire valoir ce que de droit : Mention « lu et approuvé »

Date et Signature obligatoires et document à nous retourner



REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE

LIEU DE LA MANIFESTATION :

Salle Polyvalente

Sous barnums

Extérieur (avec leurs propres barnums)

Les Food truck, les exposants du bâtiment et les manèges et autres extérieurs, dans les rues du Centre-ville.

MONTAGE DE VOS STANDS :

- ❖ Vendredi 13 Décembre de 16h00 à 20h00
- ❖ Samedi 14 Décembre de 7h00 à 9h30

Accès exposant pour réapprovisionnement le dimanche matin de 8h00 à 9h00

OUVERTURE AU PUBLIC :

Samedi 14 Décembre de 10h00 à 21h00

Attention : le service de sécurité de nuit ne sera présent qu'à partir de 21 h

Dimanche 15 Décembre de 10h00 à 19h00.

Merci de respecter ces horaires pour le bon déroulement de la manifestation

DEMONTAGE DE VOS STANDS :

- Dimanche 15 Décembre à partir de 19h00. Pour des raisons de sécurité, le démontage n'est pas autorisé avant la fermeture du marché au public.
- Aucune personne, sauf le Comité d'Organisation et la société de Gardiennage, ne sera présente dans les lieux d'expositions hors des heures d'installation et d'ouverture au public.

CHAQUE EXPOSANT :

- Doit avoir rempli un dossier en nom propre et s'engage à respecter les horaires d'installation et de démontage de son stand.
- Sera responsable de son stand dont il conserve la garde juridique. L'exposant devra prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols et devra être assuré à cet effet.
- Déclare renoncer à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur en cas de dommages préjudiciables concernant les marchandises et objets divers se trouvant dans l'enceinte de la manifestation.
- L'exposant est responsable de son emplacement et des éventuelles dégradations.
- S'engage à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et à laisser les lieux d'exposition en état de propreté.
- S'engage à décorer son stand sur le thème de Noël.
- Les exposants inscrits, sont dans l'obligation de rester les deux jours. Nous nous réservons le droit de vous refuser votre inscription en cas contraire.



L'ORGANISATEUR :

- Se réserve le droit d'écarter une demande d'admission sans avoir à notifier la décision et sans que le demandeur puisse prétendre à une quelconque indemnité.
- Se réserve le droit de refuser tout exposant non inscrit dans les temps définis en première page.
- N'est pas responsable des ventes effectuées par les exposants.
- Ne remboursera pas en cas de désistement pendant les quinze jours calendaires, avant l'ouverture du Marché de Noël. Sauf cas de force majeure (maladie, accident)
- Se réserve le droit d'effectuer un tarif préférentiel aux Commerçants, Artisans et Industriels de Coullons.

TARIFS

- Les tarifs sont des forfaits pour le weekend. Ceux-ci sont indivisibles.
- Tout exposant désirant s'installer le WE du Marché et n'ayant pas eu d'autorisation préalable, sera refusé par les organisateurs. (En cas de places disponibles et d'un commun accord, les tarifs seront doublés.)

SECURITE

- Pour des raisons de sécurité, tous les systèmes de chauffages individuels sont interdits sous les Barnums.
- Seuls les éclairages basse consommation et Leds sont autorisés. Aucun éclairage type halogène ne sera toléré (problème de puissance). Des contrôles seront effectués durant les deux jours.
- Il est interdit de fumer sous les barnums.
- Pour des raisons administratives et de sécurité, **il est nécessaire de laisser votre nom et votre numéro d'emplacement visibles**. Tout véhicule non identifié sera signalé à la gendarmerie



14 et 15 Décembre
2024

Attestation de Vente au Déballage

ATTESTATION - INSCRIPTION -VENTE AU DEBALLAGE – en tant que PERSONNE

MORALE Se déroulant les 14 et 15 décembre 2024 à Coullons :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom
Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :
N° de registre du commerce/des métiers : de
dont le siège est au (adresse):
ayant la fonction de : en tant que personne morale.
Adresse du représentant :
..... CP
Ville Tél.
Email : Titulaire de la pièce d'identité
N° Délivrée le
par N° immatriculation de mon véhicule
.....

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code

pénal) Fait à le Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètres Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

ATTESTATION - INSCRIPTION -VENTE AU DEBALLAGE-en tant que PERSONNE

PHYSIQUE (Particuliers et auto entrepreneurs)

Se déroulant les 14 et 15 décembre 2024 à Coullons :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom.....
Né(e) le à Département : Ville
Adresse.....
CP Ville.....
Tél. Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels ou usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètres Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation